

RAPPORT DU MAIRE

Chers contribuables,

Comme à tous les ans, à cette époque de l'année, le maire est tenu par l'article 955, du Code municipal de vous présenter un rapport sur la situation financière de la municipalité.

Les états financiers pour l'année 2015 indiquent des revenus de l'ordre de 1 684 906 \$ et des dépenses de 1 586 545 \$. Pour l'année 2016 le budget prévoit des recettes de 1 554 378 \$. À la fin du mois d'octobre, les recettes s'élevaient à 1 633 396.42 \$ et les dépenses à 1 246 045.80 \$.

En conformité avec l'article de Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire reçoit une rémunération annuelle de 11 881 \$ et une allocation de dépenses de 5 940 \$. À la MRC d'Acton, le maire reçoit une rémunération de 113.68 \$ par séance ainsi qu'une allocation de dépenses de 56.84 \$ et pour chaque comité auquel il assiste, il reçoit une rémunération de 56.84 \$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 28.42 \$. Les conseillers reçoivent chacun une rémunération annuelle de 3 504.67 \$ et une allocation de dépenses de 1 752.33 \$. À chaque réunion de comité, une allocation supplémentaire de 25\$ est accordée à l'élu participant à celle-ci. Le membre du conseil qui siège à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains reçoit une rémunération de 64,74 \$ par séance ainsi qu'une allocation de dépenses de 32,37 \$.

Tel que prévu par la loi, la liste des contrats de plus de 25 000\$ qui ont été conclus par la municipalité ainsi que celle des contrats de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$ est déposée lors de la réunion du 7 novembre 2016.

VOIRIE

Cette année, nous avons effectué le rechargement des chemins suivants : Rang 6, chemin de la Mine et rang Petit 3 Des travaux de pavage ont été effectués sur le 5^{ème} Rang ainsi que sur le rang Ste-Geneviève. Ces travaux ont été subventionnés en partie par le programme gouvernemental « Réhabilitation du réseau routier local ». De plus, des travaux de nettoyage de fossés et de changement de ponceaux ont été effectués à certains endroits.

IMPLICATION DANS LE MILIEU

Je vous ai dressé la liste des organismes pour lesquels nous participons financièrement à leurs activités :

- Écho des chutes : 475 \$
- Loisirs de Roxton Falls : 17 300 \$
- Bibliothèque de Roxton Falls : 12 462 \$
- Régie intermunicipale de Roxton : 13 940 \$
- Régie intermunicipale de protection contre l'incendie : 85 040 \$
- Maison jeunesse l'Oxy-bulle : 7 000 \$
- Fabrique St-Jean-Baptiste : 1 016 \$
- Entente Loisirs de Granby : 4 267 \$
- Quote-part accès régional aux loisirs : 10 279 \$
- Opération Nez Rouge : 150 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

La Municipalité ayant adhéré à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains depuis plus de 9 mois, l'expérience vécue jusqu'à maintenant nous permet de dire que ce fut un bon choix. La période d'adaptation aux nouveaux services fut rapide et sans trop de problèmes. N'oubliez pas de vérifier la livraison de votre nouveau calendrier des collectes 2017 qui vous sera transmis avec le Journal La Pensée de Bagot (publi-sac).

Merci à notre personnel administratif qui travaille ensemble à votre service : Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Légaré, adjointe administrative.

Merci à M. Richard Blanchette, inspecteur municipal, M. Yvon Favreau et M. Michel Roy aide-inspecteurs ainsi qu'à M. Benoît Provost, inspecteurs en bâtiments.

Je désire également remercier Mme Denyse Viens qui profite maintenant d'une retraite bien méritée ainsi que M. Yves Marchessault qui a fait partie de notre équipe à titre d'inspecteur en bâtiment.

Je vous invite aussi à assister aux assemblées du conseil qui ont lieu le premier lundi de chaque mois à compter de 19 h 30.

Donné à Canton de Roxton, ce 7 novembre 2016

Stéphane Beauchemin
Maire

Liste des dépenses pour l'année 2015 en vertu de l'article 955 du code municipal

Liste des contrats de plus de 25 000 \$

Déneigement (n.b. contrat pour 5 ans de nov. 2013 à mai 2018)	Alain Boyer	722 641 \$
Abat-poussière	Somavrac inc	43 969 \$
Rechargement du 6 ^{ème} Rang et du chemin de la Mine	Drainage Ostiguy et Robert	82 687 \$
Rech. et pavage du 5 ^{ème} Rang sur 1,9 km	Eurovia Québec Const.	529 720 \$*
Réf. du rang Ste-Geneviève	Pavage Maska inc.	234 582 \$**

* Une subvention couvrant 50% des frais sera déduite de ce montant.

** Une subvention couvrant 75% des frais sera déduite de ce montant.

Liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec le même contractant totalisant une dépense de plus de 25 000 \$

- Aucun

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 novembre 2016 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

La liste des personnes endettées a été présentée aux membres du conseil.

Les états financiers en date du 31 octobre 2016 ont été remis aux membres du conseil.

174-11-2016

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit
adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Demande à la CPTAQ de Mme Lynda Lazure et M. Louis-Paul Quérel (matricule 8147-10-5273);

7. Rapport de l'inspecteur municipal;
 8. Résolution confirmant la fin du projet « Réfection du 5^{ème} Rang »;
 9. Entreposage de la niveleuse pour la saison hivernale 2016-2017;
 10. Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2016-2017 : Demande de nouveau droit de passage dans le Rang Petit 11;
 11. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2016;
 12. Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;
 13. Résolution concernant le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2017;
 14. Adoption des prévisions budgétaires 2016 d'Omnibus région d'Acton;
 15. Avis de motion – Règlement déléguant le pouvoir à la directrice générale de former un comité de sélection;
 16. Liste des comptes;
 17. Divers :
 - 17.1. Demande d'aide financière de l'École St-Jean-Baptiste pour le brunch de Noël;
 - 17.2. Les motoneigistes du corridor permanent inc. – Renouvellement de la demande de traverse 2016-2017;
 - 17.3. Adhésion au régime d'assurances collectives;
 - 17.4. Mandat à M. Serge Dupont de la MRC d'Acton pour modification réglementaire;
 18. Rapport des comités;
 19. Correspondance;
 20. Questions de l'assemblée;
 21. Levée de l'assemblée.
10. **Droit de passage du Club 3 et 4 roues 2016-2017 : Demande de nouveau droit de passage dans le Rang Petit 11 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Gilles Ducharme qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour fins d'adoption afin d'autoriser la circulation des véhicules hors-route sur une partie du rang Petit 11 (4,3 km).

- 175-11-2016 4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.
- Adoptée
- 176-11-2016 5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.
- Adoptée
- 177-11-2016 6. **Demande à la CPTAQ de Mme Linda Lazure et M. Louis-Paul Quérel (matricule 8147-10-5273)**
- CONSIDÉRANT QUE Mme Linda Lazure et M. Louis-Paul Quérel procèdent à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aménagement d'un gîte à la ferme;
- CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas dans le périmètre d'urbanisation et hors de la zone agricole des zones où l'usage principal « hébergement à la ferme » est autorisé;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette
demande à la CPTAQ.

Adoptée

178-11-2016

7. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris
connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de
l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

179-11-2016

8. **Résolution confirmant la fin du projet « Réfection du
5^{ème} Rang »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière
dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier
local- Volet Accélération des investissements sur le réseau routier
local pour le projet « Réfection du 5^{ème} Rang »;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de contribution financière
intervenue entre la Municipalité et le MTMDET prévoit qu'une
résolution municipale confirmant la fin du projet doit être
adoptée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux ont été complétés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
Appuyé par M. Conrad Daviau
Et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la fin du
projet « Réfection du 5^{ème} Rang ».

Adoptée

180-11-2016

9. **Entreposage de la niveleuse pour la saison hivernale 2016-2017**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour l'entreposage de la niveleuse au 715, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 mars 2017. Cette période pourrait varier selon les besoins de la municipalité. Le prix de la location est de 270\$ par mois. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir.

Adoptée

181-11-2016

11. **Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une compensation de 53 835,00 \$ du fonds carrières et sablières pour l'année 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter la somme de 35 000 \$ au coût des travaux de rechargement du chemin de la Mine.

Adoptée

182-11-2016

12. **Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée dans le cadre de la subvention "Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement exécutés sur le 6^{ème} Rang pour un montant de subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 6^{ème} Rang dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

183-11-2016

13. **Résolution concernant le budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée

184-11-2016

14. **Adoption des prévisions budgétaires 2017 d'Omnibus région d'Acton**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- La Municipalité du Canton de Roxton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;
- La Municipalité du Canton de Roxton accepte que la MRC d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2017;
- La Municipalité du Canton de Roxton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2017 au montant de 328 114,74 \$;

- La Municipalité du Canton de Roxton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2017, soit :
 - 32.50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$/unité);
 - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité;
 - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité;
 - 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
 - 3,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
 - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins
- La Municipalité du Canton de Roxton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 3 215.53 \$ pour l'année d'opération 2017.

Adoptée

15. **AVIS DE MOTION – Règlement déléguant le pouvoir à la directrice générale de former un comité de sélection**

Avis de motion est donné par Mme Diane Ferland qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour fins d'adoption afin de déléguer le pouvoir à la directrice générale de former un comité de sélection.

185-11-2016

16. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 174 694.72 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

186-11-2016

17.1 **Demande d'aide financière de l'École St-Jean-Baptiste pour le brunch de Noël**

CONSIDÉRANT QUE l'École St-Jean-Baptiste désire organiser un brunch de Noël pour les enfants fréquentant l'école;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents responsables de l'activité a adressé une demande d'aide financière à la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 50,00 \$ à l'École St-Jean-Baptiste.

Adoptée

187-11-2016

17.2 Les motoneigistes du corridor permanent inc. –
Renouvellement de la demande de traverse 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le Club Les motoneigistes du Corridor permanent inc. a présenté une demande à la Municipalité du Canton de Roxton afin de rendre les traverses de routes du sentier conformes pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'une demande consiste en un renouvellement puisqu'aucune modification n'a été apportée par rapport à la demande de l'année passée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige qu'un règlement municipal soit adopté lorsqu'un sentier de véhicules hors route emprunte la route sur un kilomètre et plus;

CONSIDÉRANT QUE le sentier emprunté par les membres du club longe la route mais sur une distance inférieure à 1 kilomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil municipal est en accord avec la liste des traverses situées sur les routes gérées par la municipalité mentionnées dans la lettre datée du 31 octobre 2016;
- qu'une preuve que le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars soit fournie à la municipalité;
- que les plans de signalisation préparés par M. Richard Blanchette, inspecteur municipal, selon les normes du ministère des Transports soient transmis au Club Les motoneigistes du Corridor Permanent inc.;

- que l'installation des panneaux de signalisation devra être faite selon les plans fournis et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal;
- que tous les frais relatifs à la signalisation sont à la charge du club.

Adoptée

188-11-2016

17.3 Adhésion au régime d'assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a désire adhérer au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ à partir du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement et de l'adhésion de la municipalité au contrat d'assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Il est proposé par M. Éric Beauregard,
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que la Municipalité du Canton de Roxton mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWIIT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

189-11-2016

17.4 **Mandat à M. Serge Dupont de la MRC d'Acton pour modification réglementaire**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Serge Dupont, directeur de l'aménagement à la MRC d'Acton, pour la préparation des règlements nécessaires afin de permettre les projets résidentiels et commerciaux intégrés ainsi que la location à court terme d'un bâtiment à des fins d'hébergement.

Adoptée

19. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

190-11-2016

21. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 43.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.